

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

**Date convocation :** 7 Septembre 2022. **Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOULA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoine F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) **Absents :** BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, **Secrétaire de séance :** BERNARD Colette, **En exercice :** 44. **Présents :** 29. **Votants :** 36.

### Affaires Générales : Représentation à la Commission « Mutualisation »

Dans sa délibération du 28 juillet 2020 la Communauté de communes Sud Nivernais installait, en son sein, la commission « Mutualisation » chargée de la réflexion sur le sujet de la mutualisation des moyens entre les Communes et entre les Communes et la Communauté. Elle est, en outre, chargée de la réflexion sur la mise en place de groupement de commande, suit les actions de la Communauté dans ces domaines et donne son avis sur les questions soumises par le Conseil, le Bureau ou la Présidente.

- M. Christophe MORIZOT remplace, au sein de cette commission, Monsieur Ludovic FAGOT-REVURAT démissionnaire du conseil municipal de la Commune de Cossaye.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 15 Septembre 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 15/09/2022  
Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,

R. ROY